



La Réserve des livres rares, rassembler la rareté dans la multiplicité

L'étymologie du mot « réserve » vient du latin « reservare » : sauver, mettre de côté. Si l'existence d'une réserve dans les bibliothèques n'a pas toujours été une évidence, lorsque l'idée fit son chemin à la fin du XVIII^e siècle en France, elle reprit son sens premier. Lors de sa création, la mission de la Réserve fut bien de sauver et de mettre de côté les imprimés les plus rares et précieux de la collection royale et des confiscations révolutionnaires.

Une salle en bibliothèque de recherche (salle Y), 10 000 ouvrages en libre-accès, 4 étages de magasins. Aujourd'hui, le Département de la Réserve des livres rares conserve plus de 200 000 imprimés de toutes les régions et époques de l'imprimerie en Occident

Mais qu'est-ce qu'un livre rare ?

1. Lorsqu'un livre n'est pas ou plus commercialisé, et que ses exemplaires deviennent introuvables, la rareté au sens numérique attire les collectionneurs.
2. Un livre peut être rare car il est précieux. De l'incunable au livre d'artiste, il est fabriqué dans des matériaux nobles et s'accompagne de recherches graphiques, artistiques. Il suscite l'intérêt des bibliophiles.

Ainsi peut-on dire que les livres rares sont : « des livres rares ou « raréfiés » ; des ouvrages intéressants par leur contenu ; des livres témoins des premières techniques ; des documents remarquables pour leur typographie, leur gravure, leur support, leur couverture ou leur forme ».



1. Jeanne Veyrin-Forrer, ancienne responsable de la Réserve.

À l'origine de la création de la Réserve de la BnF, Joseph Van Praet

Aux XVII^e et XVIII^e siècles domine le modèle de la bibliothèque baroque dans laquelle les livres ne se distinguent pas véritablement sur les rayonnages. Mais au début du XVIII^e siècle, le goût pour les beaux livres se développe et les bibliophiles élaborent des critères pour les sélectionner.

Joseph Van Praet fut le principal acteur de la constitution de la Réserve. Collaborateur à ses débuts du grand libraire-antiquaire Guillaume De Bure, on le remarque dès 1783 pour le catalogue qu'il rédige à l'occasion de la célèbre vente de la bibliothèque du duc de la Vallière. L'année suivante, il intègre la Bibliothèque royale en tant que commis aux écritures. Erudit, très actif, il gravit tous les échelons de la hiérarchie jusqu'au grade de « garde* » des Imprimés en 1795, rôle qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1837. Van Praet comble les lacunes de la Bibliothèque en sélectionnant des dizaines de milliers d'ouvrages dans les dépôts littéraires*. La nouvelle nation va gérer ce stock « en libraire » comme l'écrivit Antoine Coron² et s'approprier la bibliographie, « science du libraire » selon l'Abbé Grégoire. Van Praet sépare les « monuments typographiques » des autres ouvrages pour les diriger vers la Bibliothèque royale. Si les collections de la Réserve trouvent leur origine dans le fonds de la bibliothèque d'Ancien Régime et issu de la Révolution (fonds royaux, confiscations révolutionnaires), elles s'alimentent également d'achats de livres : la Bibliothèque alloue des crédits considérables pour enrichir ses collections.



© Cédric Juppe/ BnF

► En quarante ans de service, Joseph Van Praet a réuni près de 40 000 volumes. La Réserve de la bibliothèque royale n'a alors pas d'équivalent en Europe : elle conserve la plus belle collection d'incunables, de nombreuses éditions princeps* et une collection de vélin toujours inégalée. Les premiers critères de sélection mentionnés par Van Praet dans son mémoire au Comité d'instruction publique de la Convention en avril 1794 demeurent toujours valables aujourd'hui : incunables* ; éditions princeps* ; Grands papiers* ; livres annotés ; principaux livres à figure ; reliures remarquables ; productions des grands imprimeurs et de manière générale

tout ce qui est rare et curieux. Au XIX^e et XX^e siècle, de nouveaux critères guident les choix des conservateurs : le contenu textuel, artistique, historique, symbolique. Des productions plus modestes constituant des témoignages forts de leur temps entrent dans les collections (tracts, affiches datant des grands conflits). Une notion nouvelle émerge : l'édition originale. À cette liste, s'ajouteront les livres d'artiste, les livres de littérature jeunesse et la bande dessinée qui fait son entrée dans les salles de vente.

2. Coron A.(dir.), *Des Livres rares depuis l'invention de l'imprimerie*, catalogue d'exposition BnF, 1998, Paris, p.14

Comment la Réserve enrichit-elle ses collections ?

– **Achats auprès de libraires ou de particuliers** Les épreuves corrigées d'*Un coup de dés n'abolira jamais le hasard* de Mallarmé ou les maquettes autographes de *Sept microbes vus à travers un tempérament* de Max Ernst sont des exemples d'acquisitions effectuées chez des libraires. Par ailleurs, des bibliothèques d'érudits sont parfois vendues à leur mort. En entrant à la Bibliothèque nationale, ces collections prennent le nom de leur ancien propriétaire : fonds Beuchot (Voltaire), fonds J.-F. Payen (Montaigne). Les conservateurs s'appuient sur des catalogues de libraires pour vérifier l'évolution du prix des ouvrages. L'interaction entre leur regard et le marché est incessante.

– **Ventes publiques** La Bibliotheca Colbertina, collection personnelle de Colbert dispersée entre 1728 et 1732 a permis d'enrichir la Réserve de 1013 livres. Le droit de préemption accordé aux personnes publiques a récemment permis l'acquisition de planches originales de l'illustratrice Nathalie Parain pour *Mon Chat* d'André Beucler.

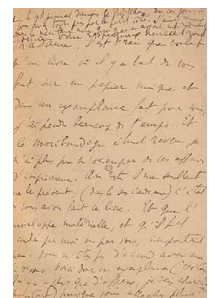
– **Dons, legs et datations** Les grands livres d'artistes majeurs des XX^e et XXI^e siècles prennent place dans les collections. Michel Butor, Zao Wou-Ki ou encore Albert Uderzo ont fait don eux-mêmes de leurs œuvres à la BnF. Nous sont parvenus par legs les classiques grecs annotés par Racine. Une datation* a permis l'achat de 200 volumes de la bibliothèque d'Aragon. Un mécène peut aider également à effectuer une acquisition importante.

– **Le Dépôt légal et les prélèvements dans les magasins généraux** Les livres d'artistes contemporains produits en France entrent par dépôt légal à la Réserve. Lors du déménagement vers le nouveau site François Mitterrand en 1995, celle-ci, devenue département, a bénéficié d'un accroissement de plus de 50 000 volumes ; outre cet accroissement notable, des prélèvements plus modestes numériquement sont régulièrement effectués. Cette politique de prélèvement a par exemple permis l'entrée de la thèse de Marie Curie dans les collections de la Réserve.

– **Collaboration avec les artistes** Du temps de la Bibliothèque royale, une politique de commande était déjà mise en place pour « habiller » les ouvrages exposés en permanence à destination du « public debout » ou des promeneurs. Les meilleurs relieurs étaient sollicités (Bradel, Bozérián). Aujourd'hui la Réserve perpétue cette tradition en travaillant avec Jean de Gonet ou Monique Mathieu.



André Beucler, Nathalie Parain, *Mon chat*, Paris, Gallimard, 1930. BnF, Rés. Fol. NFR. 119.



Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu : Du côté de chez Swann*, Paris, Bernard Grasset, 1913. BnF, Rés. p. Y2. 3210



Henri Michaux, *Meidosems*, Paris, Éditions du Point du Jour, 1948. BnF, Rés. m. Ye. 1126



Jean d'Arras, *Histoire de Mélusine*, Lyon, 1479 BnF, Rés. fol. NFR. 129



Henri Seguin, *Un Train entre en gare*, Paris, Éd. du Siècle, 1924. BnF, Rés. p. Y2. 3241

Des conditions spéciales pour des pièces d'exception

– **Un traitement singulier** Dès 1794, les livres rares sont exclus du prêt. La température des magasins est maintenue à 18°C et strictement contrôlée. Ces magasins sont fermés à clé en permanence.

– **Un rituel de consultation** La consultation d'un document de la Réserve nécessite le visa de la demande par le conservateur : chaque requête est évaluée et l'état de l'exemplaire vérifié. Les communications aux lecteurs sont effectuées entièrement manuellement.

– **La Grande Réserve** (1953) Elle rassemble des livres annotés, des éditions originales françaises classiques, des reliures royales de la Renaissance. La consultation de ces ouvrages est plus réglementée encore, elle requiert l'autorisation du directeur du département.

– **L'Enfer** (1840) En 1794, l'Abbé Grégoire souligne l'intérêt des livres licencieux « à servir l'histoire de l'humanité [...] ». Outre les livres licencieux, ce fonds recense des ouvrages anciens à caractère clandestin. L'Enfer de la Réserve n'existe plus en tant que tel, mais les ouvrages rassemblés sous cette « cote » constituent un témoignage historique d'une certaine catégorie d'ouvrages jugés contraires aux bonnes mœurs, voire dangereux.

Glossaire

Dépôts littéraires : fruits des confiscations révolutionnaires, ils furent souvent transformés en bibliothèques publiques puis municipales. Disparus au gré des ventes des bâtiments après avoir alimenté la Bibliothèque nationale ou les bibliothèques parisiennes et de province, leurs fonds constituent le cœur des collections patrimoniales des grandes bibliothèques françaises.

Édition princeps : première édition typographique d'un auteur ayant vécu avant l'invention de l'imprimerie, mais par extension, l'expression s'emploie parfois au sens de l'édition « première » d'un ouvrage, tandis que l'« édition originale » désigne la première édition d'un texte du vivant de son auteur.

Garde : terme employé pour désigner le directeur jusqu'en 1795.

Grands papiers : premiers tirages plus luxueux adressés à des destinataires prestigieux.

Dation : mode de paiement exceptionnel permettant de s'acquitter d'une dette fiscale par la remise d'œuvres de valeur.